



Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
26 mai 2018

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le samedi 26 mai 2018, à 9h00 à l'hôtel BEST WESTERN – LA PALMERAIE à PAU (64).

Étaient présents :

Alain BARRES, Victor BRIAIS, Bernard BURGHGRAEVE, Alain CAPITAINE, Jérôme FREGNACQ, Michèle GROSSET, Pascal GRUNER, Sandrine HAYEZ, Alain LE GAL, Isabelle LEVASSEUR, Delphine MAITRE, Joël MORIN, Jean-Charles PACHE, Valéry PENEL-CAPELLE, Patrick PICOULEAU, Laurence QUERE et Aïsa RAMDANI.

Participaient également :

Gilles LETORT, Alain NERO et Éric MONTANER. Représentants du C.C.E.
Mathias DUROUX, Expert-comptable.
Mohamed DEKKALI, Responsable administratif.

Étaient excusés :

Florian BONTEMPS, Frédéric COLIN, Anny GOUY, Colette KOZIOL et Patrice THILLET.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La Présidente, Delphine MAITRE, ouvre la séance à 9h10.

« Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, je tiens à remercier Eric MONTANER, Jean-Charles PACHE et tous les autres membres des CE de la région Sud-Ouest pour leur accueil ainsi que l'organisation dont ils ont fait preuve.

Comme vous le savez, c'est avec un immense regret que le quorum n'a pas atteint et j'ai donc proposé hier soir à chaque administrateur de bien vouloir décaler notre Conseil d'Administration à 9h au lieu de midi. Cette demande a été acceptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vous en remercie car il me semble opportun et indispensable d'avoir un échange entre nous. En effet, certains débats oraux et par mail nécessite une discussion. De plus, au vue de l'ordre du jour très succinct, ce changement d'horaire nous permettra d'avoir un temps d'échange conséquent.

Je laisse la parole à Alain BARRES pour lecture de l'ordre du jour ».

DM AB

Alain BARRES, Secrétaire, énumère les différents points de l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2018,
- Validation des rapports Solvabilité II (Rapport R.S.R. / S.F.C.R., rapport sur l'information financière et comptable, rapport sur le blanchiment et le financement du terrorisme),
- Questions diverses.

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2018

Alain BARRES, Secrétaire, soumet le procès verbal du 23 mars 2018 aux membres du Conseil pour approbation. Ce procès-verbal a été adressé aux administrateurs dans une version dite « synthèse ».

Certains membres du Conseil s'opposent à sa validation car ils souhaiteraient obtenir le procès-verbal dit « détaillé » avant de se prononcer.

Mohamed DEKKALI, Responsable administratif, s'engage à leur transmettre ce document dans les plus brefs délais.

L'approbation du procès-verbal du 23 mars est donc reportée au prochain Conseil d'administration de la mutuelle fixé au samedi 30 juin 2018.

2°) Validation des rapports Solvabilité II

Mohamed DEKKALI, Responsable administratif, présente les différents rapports aux membres du conseil.

Les différents rapports énumérés ci-dessous sont validés à la majorité.

- Rapport R.S.R. (Annexe 1),
- Rapport S.F.C.R. (Annexe 2),
- Rapport sur l'information financière et comptable (Annexe 3),
- Rapport sur le blanchiment et le financement du terrorisme (Annexe 4).

3°) Questions diverses

Le Secrétaire de séance demande s'il y a des questions concernant les documents adressés au conseil (charte sur le blanchiment et la lutte contre le terrorisme, etc...)

Gilles LETORT, Secrétaire du Comité central, intervient pour indiquer qu'il regrette la formulation contenue dans ces textes qui ne reflètent pas la réalité. En effet, la mutuelle santé Eiffage Energie n'est pas ouverte à tous mais seulement aux salariés relevant des CE mutualisant, idem pour le financement cela n'est pas vrai de dire que la mutuelle est financée par les entreprises, il s'agit bien des budgets d'œuvres sociales et culturelles qui servent en partie au financement de la mutuelle sur la base d'un accord tripartite. 2,03% de la masse salariale sont consacrés au financement de la mutuelle.

C'est important de bien faire ressortir cet aspect notamment dans la charte contre le blanchiment et le terrorisme car nous ne sommes ouverts à aucun financement qui pourrait être douteux mais bien à un financement de la part de l'entreprise pour les activités sociales et culturelles

intégralement reversées par le CCE (Comité Central d'Entreprises) pour le compte des CE (Comité d'Entreprises).

Jérôme FREGNACQ répond que changer le document n'est plus possible car il a été fait en amont de l'année. Si des modifications doivent être faites cela sera fait pour les prochains rapports.

Gilles LETORT regrette que ces documents n'aient pas été envoyés avant et souhaite que ses remarques soient prises en compte lors de l'élaboration des prochains rapports et maintenus dans les suivants.

Pascal GRUNER, administrateur, rappelle que la notion de groupe fermé est évoquée dans le document « LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME ». Ce groupe fermé de salarié appartenant aux groupes Eiffage Energie. Nous ne pouvons pas écrire que la mutuelle est ouverte seulement aux CE mutualisants parce que c'est faux.

Nous avons des salarié adhérents à la mutuelle dont le CE ne mutualise pas. C'est une réalité que l'on ne peut pas effacer d'un coup de crayon.

Concernant le vote des adhérents, Gilles LETORT s'étonne de voir soumis aux votes des modalités de désignation qui avaient été discutées mais pas adoptées selon lui car elles mettent en concurrence les CE qui sont les décisionnaires.

Le CCE avait alerté la mutuelle sur le danger de ce genre de résolutions mais on constate que cela n'a servi à rien.

Plusieurs intervenants confirment que ces dispositions n'ont pas été validées par le CA.

Et que si le danger de mettre en concurrence la mutuelle et les CE existe, il faut trouver une solution.

Jérôme FREGNACQ, administrateur :

Suite à la demande de Gilles Letort de faire apparaître de manière explicite le lien entre le CCE et la mutuelle dans les documents de la Mutuelle, j'ai expliqué que nous pourrions le préciser au besoin sur les documents descriptifs du fonctionnement de notre Mutuelle (même si cela existe déjà dans nos statuts, dans la cartographie des risques ...).

Sur les rapports au contrôleur et au public pourquoi pas, lors des prochaines versions mais trop tard pour RSR et SFCR qu'il fallait valider.

Suite aux interventions d'Aïsa RAMDANI, nous avons noté sa remarque pour formaliser explicitement les prochains appels à candidature pour l'administration de la mutuelle. Il est néanmoins remarqué que toutes les candidatures ont toujours été prises en compte pour le renouvellement des mandats de nos administrateurs dans le strict respect des règles.

De manière générale, nous devons faire attention au formalisme de nos échanges entre administrateurs (mails, interventions en réunion ...) ainsi qu'à leur contenu qui doivent dans tous les cas servir la Mutuelle et ses adhérents.

Concernant la modification statutaire sur les "grands électeurs", Alain Barres a réexpliqué sa nécessité pour ne pas se retrouver dans une situation similaire à celle du jour, à savoir l'ajournement de l'Assemblée générale faute de quorum. De plus, il est très difficile vu le timing de supprimer cette résolution, cela signifierait de modifier les bulletins de vote et refaire voter tout le monde.

Pascal GRUNER propose que cette élection soit organisée par les Comités d'entreprises adhérents à la mutuelle.

L'ensemble des administrateurs adhère à ce consensus.

AB AB

Michèle GROSSET administratrice intervient :

Elle demande à la Présidente pourquoi le point sur le groupe de travail mis en place, lors du Conseil d'administration du 23 mars, pour comparer les prestations de la Mutuelle Santé Eiffage Energie et PRO BTP, n'est pas à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de PAU.

Nous nous sommes réunis à trois reprises pour rassembler et compiler toutes les informations dans un tableau que nous avons envoyé à la Présidente et au Directeur administratif afin qu'ils le consultent et le fasse suivre à tous les administrateurs.

La Présidente explique qu'il n'a pas été diffusé car il manquait une colonne sur le comparatif des cotisations. Michèle GROSSET explique que cet élément n'était pas en notre possession et que ce n'était pas une raison suffisante pour ne pas aborder le sujet. La Présidente prend acte et va l'envoyer à tous les administrateurs pour qu'ils puissent l'étudier avant le prochain Conseil d'administration de novembre.

Un débat s'engage sur le sujet et collégalement une demande est faite pour qu'une réunion se fasse en amont afin de procéder à une première étude en septembre.

Dates à retenir :


Prochaine Assemblée Générale : Samedi 30 juin 2018 à 8h30 à La Plaine Saint-Denis

Prochain Conseil d'Administration : Samedi 30 juin 2018 à 10h30 à La Plaine Saint-Denis

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 10h30.

Le Secrétaire

Alain BARRES



La Présidente

Delphine MAITRE

